

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

1

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2007

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 26 juin 2007 à 20 h 15, à la salle Flore laurentienne située au centre administratif de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

**Sont présents :**

**Commissaires :**

Mesdames :

Francine Chabot, Lucie Désilets, Louise Emery, Suzanne Gagnon-Poulin, Marie-Claire Giguère, Denise Girard, Colette Larose, Nicole Leblanc, Chantal T. Renaud et Thérèse Richard De Nitto

Messieurs :

Claude Denis, Alain Dépatie, Pierre Dominique, Alain Filion, Normand Héroux, Jean Létourneau, Sylvain Lévesque, Serge Mainville, Jean-Claude Rousseau et Jacques Séminaro

Formant quorum sous la présidence de madame Lucie Désilets.

**Commissaires représentant les parents :**

Du primaire: Monsieur Michel Parent  
Du secondaire : Monsieur Normand G. Gravel

**Est absente :**

Madame Hélène-Marie Girard

**Sont également présents :**

Monsieur Denis Roy, directeur général  
Monsieur André Byette, directeur général adjoint  
Madame Monique Guillet, directrice générale adjointe  
Monsieur Michel Simoncelli, directeur général adjoint  
Me Marylène Drouin, secrétaire générale  
Madame Nicole Breault, directrice du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes  
Monsieur Louis Gendron, directeur du Service des ressources éducatives  
Madame Jocelyne Hébert, directrice du Service des ressources matérielles  
Madame Chantal Laforest, directrice du Service de l'organisation et du transport scolaire  
Monsieur Denis Sylvestre, directeur du Service des finances et de l'approvisionnement  
Monsieur Daniel Tremblay, directeur du Service des ressources humaines  
Monsieur Éric Lafrance, coordonateur au Service de l'organisation et du transport scolaire  
Madame France Guertin à la Direction générale

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

2

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2007

104-CC-2006-2007

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La présidente, madame Lucie Désilets, déclare la séance ouverte.  
Il est 20 h 15.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Alain Dépatie que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

**ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal :
  - 3.1 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 mai 2007
  - 3.2 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du 12 juin 2007
4. Questions orales du public
5. Affaires de la Direction générale
  - 5.1 Reddition de comptes sur la délégation de pouvoirs
6. Affaires du Secrétariat général
  - 6.1 Dénomination de la nouvelle école régionale
  - 6.2 Changement de composition - Conseil d'établissement de l'école Sainte-Claire (Brossard)
  - 6.3 Rémunération des commissaires
7. Affaires du Service des ressources éducatives
8. Affaires du Service des ressources humaines
  - 8.1 Amendement conclu entre le Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones (CPNCF) et la Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec (FPPE-CSQ) relatif à la mise en œuvre du programme d'équité salariale
  - 8.2 Amendement conclu entre le Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones (CPNCF) et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) relatif à la mise en œuvre du programme d'équité salariale
  - 8.3 Amendement conclu entre le Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones (CPNCF) et le Syndicat des employés et employées professionnels-les et de bureau-Québec (SEPB-FTQ) relatif à la mise en œuvre du programme d'équité salariale
  - 8.4 Amendement conclu entre le Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones (CPNCF) et la Centrale des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) relatif à la modification de l'annexe 1 : liste et description des champs d'enseignement

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

3

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2007

9. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaire
  - 9.1 Politique relative au maintien et à la fermeture d'école et aux changements des services éducatifs dispensés par une école
  - 9.2 Plan d'organisation scolaire - orientations
  - 9.3 Contrats de transport années 2007-2008 et suivantes - octroi des contrats
10. Affaires du Service des ressources financières et de l'approvisionnement
  - 10.1 Adoption du budget initial 2007-2008 et taux de taxation
  - 10.2 Approbation du budget initial 2007-2008 des établissements et autorisation d'engagement de dépenses
  - 10.3 Approbation du budget révisé 2006-2007 et plan de redressement des établissements
  - 10.4 Répartition du solde budgétaire - école Notre-Dame
11. Affaires du Service des ressources matérielles
  - 11.1 Liste des PCP financés par la mesure « Maintien des bâtiments » du MELS
12. Affaires du Service des technologies de l'information
13. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
  - 13.1 Politique d'encadrement sur les frais chargés aux élèves en formation professionnelle et à l'éducation des adultes
  - 13.2 Entente de partenariat entre le Collège Tyark et la Commission scolaire Marie-Victorin
  - 13.3 Renouvellement d'entente de service en formation professionnelle entre la Commission scolaire des Trois-Lacs et la Commission scolaire Marie-Victorin
  - 13.4 Renouvellement d'entente de service en formation professionnelle entre la Commission scolaire Marie-Victorin et la Commission scolaire Riverside
  - 13.5 Renouvellement de bail entre 9147-0596 Québec Inc et la Commission scolaire Marie-Victorin (CFP Pierre-Dupuy)
14. Autres points
15. Questions orales du public
16. Parole aux commissaires
17. Parole aux commissaires représentant les parents
18. Ajournement ou clôture de la séance

**Adoptée à l'unanimité**

105-CC-2006-2007

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
22 MAI 2007**

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Pierre Dominique que le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 mai 2007 soit adopté avec dispense de lecture.

**Adoptée à l'unanimité**

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

4

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2007

106-CC-2006-2007

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU  
12 JUIN 2007**

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Claude Denis que le procès-verbal de la séance d'ajournement du 12 juin 2007 soit adopté avec dispense de lecture en tenant compte de la modification suivante faite par Monsieur Jean-Claude Rousseau concernant la résolution 102-CC-2006-2007 : remplacer le titre « Proposition d'amendement » et le texte y apparaissant par ce qui suit :

*Le commissaire Jean-Claude Rousseau suggère au proposeur d'inclure les termes "à la condition d'une modification au plan d'effectifs pour réaliser ce plan" à la fin du 3<sup>e</sup> Considérant.*

*La commissaire Francine Chabot accepte cette suggestion.*

**Adoptée à l'unanimité**

**QUESTIONS ORALES DU PUBLIC**

La présidente invite les personnes présentes dans le public à prendre la parole. Aucune personne n'a pris la parole.

**REDDITION DE COMPTE SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS**

Le directeur général dépose la reddition de compte sur la délégation de pouvoirs pour la période du 19 mai au 26 juin 2007.

107-CC-2006-2007

**DÉNOMINATION DE LA NOUVELLE ÉCOLE RÉGIONALE**

**CONSIDÉRANT** la *Politique concernant le nom des établissements* adoptée par le Conseil des commissaires;

**CONSIDÉRANT** que la direction de la nouvelle école régionale pour les EHDAA a effectué les démarches et les consultations prévues à cette politique;

**CONSIDÉRANT** que deux propositions motivées ont été soumises;

**CONSIDÉRANT** que le Secrétariat général a effectué les vérifications nécessaires auprès de la Commission de toponymie du Québec et du MELS;

**CONSIDÉRANT** que le Comité exécutif, à sa séance extraordinaire du 19 juin 2007, a donné son avis sur les propositions soumises;

**CONSIDÉRANT** qu'il appartient au Conseil des commissaires de déterminer le nom de l'établissement et sa date d'entrée en vigueur;

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

5

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2007

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Jean-Claude Rousseau :

d'**ACCEPTER**, à compter du 27 juin 2007, le nom proposé ci-dessous comme désignation de la nouvelle école régionale pour les EHDA qui sera située au 5030, rue Orchard à Longueuil (arrondissement Saint-Hubert) :

« **École régionale du Vent-Nouveau** »

**Adoptée à l'unanimité**

108-CC-2006-2007

**CHANGEMENT DE COMPOSITION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE SAINTE-CLAIRE (BROSSARD)**

**CONSIDÉRANT** que le conseil d'établissement de l'école Sainte-Claire (Brossard) souhaite que sa composition soit modifiée;

**CONSIDÉRANT** que tous les groupes intéressés ont été consultés conformément à l'article 43 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a unanimité de tous les groupes consultés quant à la composition du conseil d'établissement de l'école Sainte-Claire (Brossard);

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de régulariser la situation au conseil d'établissement de l'école Sainte-Claire (Brossard);

**IL EST PROPOSÉ par** Madame Louise Émery :

**QUE** le conseil d'établissement de l'école Sainte-Claire (Brossard) soit composé des personnes suivantes:

- 5 parents
- 2 enseignants
- 1 employé(e) du personnel non enseignant (PNE)
- 1 employé(e) du service de garde
- 1 employé(e) du personnel de soutien
- deux (2) représentants de la communauté

**Adoptée à l'unanimité**

109-CC-2006-2007

**RÉMUNÉRATION DES COMMISSAIRES**

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 175 de la *Loi sur l'instruction publique*, le Conseil des commissaires peut déterminer la rémunération versée à ses membres;

**CONSIDÉRANT** que le montant annuel maximal de cette rémunération est fixé par le Décret 836-2000 du 28 juin 2000;

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

6

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2007

**CONSIDÉRANT** que ce montant est majoré annuellement selon le taux de l'indice des prix à la consommation (IPC) annuel moyen, qui s'établit à 2% à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2007;

**CONSIDÉRANT** que les élections scolaires générales auront lieu le 4 novembre 2007;

**IL EST PROPOSÉ** par Madame Francine Chabot :

1<sup>o</sup> **QUE** la rémunération annuelle à verser (au prorata) aux commissaires du 1<sup>er</sup> juillet 2007 au 8 novembre 2007 inclusivement soit établie comme suit :

- Montant annuel versé à chaque commissaire : 8 370,36 \$
- Montant additionnel versé à la vice-présidence du Conseil des commissaires 3 570,00 \$
- Montant additionnel versé à la vice-présidence du comité exécutif 3 060,00 \$
- Montant additionnel versé à la présidence du conseil des commissaires 0,8548 / élève  
au 30 septembre 2006

2<sup>o</sup> **QUE** la rémunération des commissaires à compter du 9 novembre 2007 soit déterminée par le prochain Conseil des commissaires.

**Adoptée à l'unanimité**

110-CC-2006-2007

**AMENDEMENT CONCLU ENTRE LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION POUR LES COMMISSIONS SCOLAIRES FRANCOPHONES (CPNCF) ET LA FÉDÉRATION DES PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC (FPPE-CSQ) RELATIF À LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ÉQUITÉ SALARIALE**

**CONSIDÉRANT** l'amendement conclu entre le Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones (CPNCF) et la Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec (FPPE-CSQ) ;

**CONSIDÉRANT QUE** cet amendement modifie l'Entente nationale renouvelée le 16 décembre 2005 par l'application de la *Loi concernant les conditions de travail dans le secteur public* (L.Q. 2005 C.43) ;

**CONSIDÉRANT QUE** cet amendement doit être signé par les parties locales;

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

7

**COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2007**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Suzanne Gagnon-Poulin :

**QUE** madame Lucie Désilets, présidente du Conseil des commissaires, et monsieur Denis Roy, directeur général, soient mandatés pour procéder à la signature dudit amendement ci-annexé.

La présidente appelle le vote :

**POUR : 13                                  CONTRE : 0                                  ABSTENTION : 7**

**Adoptée à la majorité**

111-CC-2006-2007

**AMENDEMENT CONCLU ENTRE LE COMITÉ PATRONAL DE  
NÉGOCIATION POUR LES COMMISSIONS SCOLAIRES  
FRANCOPHONES (CPNCF) ET LE SYNDICAT CANADIEN DE LA  
FONCTION PUBLIQUE (SCFP) RELATIF À LA MISE EN ŒUVRE DU  
PROGRAMME D'ÉQUITÉ SALARIALE**

**CONSIDÉRANT** l'amendement conclu entre le Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones (CPNCF) et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) ;

**CONSIDÉRANT QUE** cet amendement modifie l'Entente nationale renouvelée le 16 décembre 2005 ;

**CONSIDÉRANT QUE** cet amendement doit être signé par les parties locales;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Nicole Leblanc :

**QUE** madame Lucie Désilets, présidente du Conseil des commissaires, et monsieur Denis Roy, directeur général, soient mandatés pour procéder à la signature dudit amendement ci-annexé.

La présidente appelle le vote :

**POUR : 13                                  CONTRE : 0                                  ABSTENTION : 7**

**Adoptée à la majorité**

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

8

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2007

112-CC-2006-2007

**AMENDEMENT CONCLU ENTRE LE COMITÉ PATRONAL DE  
NÉGOCIATION POUR LES COMMISSIONS SCOLAIRES  
FRANCOPHONES (CPNCF) ET LE SYNDICAT DES EMPLOYÉS ET  
EMPLOYÉES PROFESSIONNELS-LES ET DE BUREAU-QUÉBEC (SEP-  
FTQ) RELATIF À LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ÉQUITÉ  
SALARIALE**

**CONSIDÉRANT** l'amendement conclu entre le Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones (CPNCF) et le Syndicat des employés et employées professionnels-les et de bureau-Québec (SEP-FTQ) ;

**CONSIDÉRANT QUE** cet amendement modifie l'Entente nationale renouvelée le 16 décembre 2005 ;

**CONSIDÉRANT QUE** cet amendement doit être signé par les parties locales;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Denise Girard :

**QUE** madame Lucie Désilets, présidente du Conseil des commissaires, et monsieur Denis Roy, directeur général, soient mandatés pour procéder à la signature dudit amendement ci-annexé.

La présidente appelle le vote :

**POUR : 13                                      CONTRE : 0                                      ABSTENTION : 7**

**Adoptée à la majorité**

113-CC-2006-2007

**AMENDEMENT CONCLU ENTRE LE COMITÉ PATRONAL DE  
NÉGOCIATION POUR LES COMMISSIONS SCOLAIRES  
FRANCOPHONES (CPNCF) ET LA CENTRALE DES SYNDICATS DE  
L'ENSEIGNEMENT (FSE-CSQ) RELATIF À LA MODIFICATION DE  
L'ANNEXE 1 : LISTE ET DESCRIPTION DES CHAMPS D'ENSEIGNEMENT**

**CONSIDÉRANT** l'amendement conclu entre le Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones (CPNCF) et la Centrale des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) ;

**CONSIDÉRANT QUE** cet amendement modifie l'Entente nationale renouvelée le 16 décembre 2005 ;

**CONSIDÉRANT QUE** cet amendement doit être signé par les parties locales;



Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

9

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2007

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame France Chabot :

**QUE** madame Lucie Désilets, présidente du Conseil des commissaires, et monsieur Denis Roy, directeur général, soient mandatés pour procéder à la signature dudit amendement ci-annexé.

La présidente appelle le vote :

**POUR : 13    CONTRE : 0    ABSTENTION : 7**

**Adoptée à la majorité**

114-CC-2006-2007

**POLITIQUE RELATIVE AU MAINTIEN OU À LA FERMETURE D'ÉCOLE  
ET AUX CHANGEMENTS DES SERVICES ÉDUCATIFS DISPENSÉS PAR  
UNE ÉCOLE**

**CONSIDÉRANT** les prescriptions de la *Loi sur l'instruction publique*;

**CONSIDÉRANT** que la consultation a été effectuée auprès du Comité de parents ainsi qu'auprès du public;

**CONSIDÉRANT** la consultation fait auprès des divers autres comités consultatifs de la Commission scolaire;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du comité de travail du Conseil des commissaires;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Normand G. Gravel :

**QUE** la politique relative au maintien et à la fermeture d'école et aux changements des services éducatifs dispensés par une école, datée du 26 juin 2007, soit adoptée telle que présentée.

**Adoptée à l'unanimité**

115-CC-2006-2007

**PLAN D'ORGANISATION SCOLAIRE - ORIENTATIONS**

**CONSIDÉRANT** que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport prévoit une baisse de près de 5000 élèves sur le territoire de la Commission scolaire Marie-Victorin pour les années scolaires 2005-2006 à 2011-2012;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil des commissaires a décidé de consacrer l'année 2006-2007 à une large consultation sur les orientations qui devraient être à la base du prochain plan d'organisation scolaire;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil des commissaires a lancé en consultation le 26 septembre 2006 les orientations à la base du prochain plan d'organisation

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

10

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2007

scolaire et que la période de consultation s'est étendue du 27 septembre 2006 au 23 février 2007;

**CONSIDÉRANT** que les retours de consultation de 58 établissements sur 66, du Comité de parents, du Comité sur les services aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation et d'apprentissage, du Comité consultatif de gestion, du Syndicat de l'enseignement de Champlain, du Syndicat des professionnelles et professionnels des commissaires scolaires de la Montérégie et du Syndicat des employées et employés professionnelles et professionnels et de bureau (section locale 578);

**CONSIDÉRANT** l'analyse du résultat de la consultation effectuée par les membres du Conseil des commissaires au cours de cinq séances de travail;

**IL EST PROPOSÉ** par Madame Nicole Leblanc :

**QUE** le Conseil des commissaires adopte les orientations qui seront à la base du prochain plan d'organisation scolaire de la Commission scolaire Marie-Victorin, soit :

**PRÉAMBULE : Priorité à l'organisation des services éducatifs**

- Le plan d'organisation scolaire doit prioritairement tenir compte des services à dispenser aux élèves et d'une organisation adéquate des services éducatifs dans chaque école.
- La Commission scolaire Marie-Victorin favorise que les écoles soient ouvertes à leur communauté, mais cette ouverture n'implique pas nécessairement l'utilisation de locaux de l'école par la communauté. L'utilisation éventuelle de locaux par la communauté n'est pas prise en compte dans l'élaboration du plan d'organisation scolaire.
- Si après l'élaboration du plan d'organisation scolaire, des locaux sont disponibles dans une école, leur utilisation par des organismes de la communauté est conditionnelle à leur compatibilité avec le projet éducatif de l'école et la sécurité des élèves. Une telle utilisation sur une base annuelle doit être approuvée par le conseil d'établissement.

**LA CAPACITÉ D'ACCUEIL**

Le plan d'organisation scolaire doit tenir compte des définitions suivantes de la capacité d'accueil :

➤ **Écoles primaires**

La capacité d'accueil de chaque école primaire se définit par un nombre maximum de locaux pour accueillir des groupes-classe, tout en assurant la disponibilité de locaux de service qu'il est raisonnable de trouver dans chaque établissement dont :

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

11

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2007

- quatre locaux de service de base :
  - . une bibliothèque ou centre de documentation ou équivalent;
  - . un gymnase ou salle pour éducation physique;
  - . l'équivalent d'une salle de classe pour le service de garde;
  - . une salle pour le personnel;
  
- à ce nombre, s'ajoutent un ou plusieurs locaux « polyvalents » (anglais, musique, informatique, arts plastiques, orthopédagogie,...) selon le nombre maximum de groupes d'élèves que l'école peut accueillir :
  - . de 1 à 8 groupes = 1 local;
  - . de 9 à 16 groupes = 2 locaux;
  - . de 17 à 24 groupes = 3 locaux;
  - . de 25 à 32 groupes = 4 locaux;
  - . de 33 à 40 groupes = 5 locaux.

Lorsque l'école accueille moins de groupes que ne lui permet sa capacité d'accueil, elle peut utiliser les locaux disponibles sans toutefois leur attribuer une vocation permanente.

➤ **Écoles secondaires**

La capacité d'accueil de chaque école secondaire se définit par le nombre de places-élèves.

**ÉCOLES PRIMAIRES DE SECTEUR DU PRÉSCOLAIRE À LA FIN DU TROISIÈME CYCLE**

- Le plan d'organisation scolaire doit privilégier que l'école primaire de secteur offre des services du préscolaire à la fin du primaire.
  
- Dans les cas d'exception, lorsque la capacité d'accueil ne permet pas d'accueillir tous les élèves du secteur, les classes du préscolaire peuvent être localisées dans une autre école, mais les élèves sont intégrés dans leur école de secteur dès le début de leur cours primaire.

**ÉCOLES PRIMAIRES DE MARCHEURS**

- Pour les écoles primaires, le plan d'organisation scolaire privilégie, pour des raisons de proximité, de santé et de vie de secteur, un découpage du secteur des écoles qui favorise les élèves marcheurs et réduit le nombre d'élèves des classes ordinaires en transport scolaire.

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

12

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2007

**LA COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN, UNE COMMISSION SCOLAIRE**

- Le plan d'organisation scolaire doit prendre en compte que la Commission scolaire Marie-Victorin est une seule commission scolaire.

En conséquence, le découpage des secteurs des écoles ne doit pas tenir compte des frontières des commissions scolaires qui existaient avant la création de la Commission scolaire Marie-Victorin en 1998, pas plus que des frontières des municipalités ou des arrondissements municipaux.

**LOCALISATION DES CLASSES SPÉCIALISÉES AU PRÉSCOLAIRE ET AU PRIMAIRE**

- Les classes spécialisées au préscolaire et au primaire, pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, doivent être localisées en respectant les orientations suivantes :
  - Offrir les services le plus près possible du domicile de l'élève en évitant d'ajouter des clientèles lourdes dans les milieux défavorisés.
  - Privilégier la continuité des services durant le parcours scolaire de l'élève, du préscolaire à la fin du primaire, dans la même école.
  - Intensifier les services en regroupant quelques classes de même catégorie dans une même école afin de favoriser une intégration sociale harmonieuse et permettre une concentration en personnel professionnel et de soutien, afin que ces derniers puissent développer une expertise plus poussée.

**LOCALISATION DES CLASSES SPÉCIALISÉES AU SECONDAIRE**

- Les classes spécialisées pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation au secondaire doivent être localisées en respectant les orientations suivantes :
  - Offrir les services le plus près possible du domicile de l'élève, en évitant d'ajouter des clientèles lourdes dans les milieux défavorisés.
  - Regrouper quelques classes d'une même catégorie dans une même école, afin de favoriser une intégration sociale harmonieuse et d'assurer une continuité des services à l'élève durant son secondaire et afin de permettre une concentration en personnel professionnel et de soutien, pour que ces derniers puissent développer une expertise plus poussée.

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

13

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2007

**LOCALISATION DES CLASSES D'ACCUEIL AU PRIMAIRE ET AU SECONDAIRE**

- Les classes d'accueil doivent être localisées en respectant les orientations suivantes :
  - Offrir les services le plus près possible du domicile de l'élève.
  - Regrouper quelques classes dans la même école, afin de favoriser une intégration sociale harmonieuse et d'assurer la qualité des services aux élèves et afin de permettre au personnel des écoles concernées de développer une expertise plus poussée.

**LES SECTEURS DES ÉCOLES SECONDAIRES**

- Les secteurs des écoles secondaires doivent être établis en tenant compte de la capacité d'accueil de l'école et des projets particuliers offerts aux élèves des autres secteurs.
- Il appartient au Conseil des commissaires d'autoriser les programmes particuliers, ainsi que le nombre de places qui leur sont réservées.
- En ce qui concerne les programmes locaux d'enrichissement pédagogique, l'acceptation d'élèves en choix-école ne peut s'effectuer que pour combler des groupes existants, sans réduire la capacité d'accueil de l'école.

**IMPACTS FINANCIERS**

- Le projet de plan d'organisation scolaire doit tenir compte de la perte de subventions due à la baisse significative et continue de la clientèle. Des alternatives doivent être envisagées pouvant aller jusqu'à des fermetures d'école, afin d'assurer le maintien de services éducatifs de qualité en fonction des ressources financières disponibles.

**PLUSIEURS SCÉNARIOS POSSIBLES DE CONSULTATION**

- Le plan d'organisation scolaire prévoit, lorsque pertinent, plus d'un scénario à soumettre à la consultation, pour une partie donnée du territoire de la commission scolaire.

**Proposition d'amendement**

Il est proposé par Madame Suzanne Gagnon-Poulin d'ajouter à la fin du bloc « Capacité d'accueil » :

*« Toutefois, advenant le cas où un établissement ne pourrait accueillir un groupe formé majoritairement d'élèves marcheurs de son secteur, le conseil d'établissement pourrait demander de disposer d'un local polyvalent en moins. »*

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

14

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2007

La présidente appelle le vote sur la proposition d'amendement :

**POUR : 8                      CONTRE : 8                      ABSTENTION : 4**

**La proposition d'amendement est non-retenu**

**Proposition de scinder**

Madame Francine Chabot propose de scinder la proposition principale afin de voter sur les orientations en deux blocs (1- Capacité d'accueil et 2- autres orientations).

Monsieur Alain Dépatie propose, en sous-amendement, de scinder chaque orientation (10 blocs) afin de voter individuellement sur chaque orientation.

La présidente appelle le vote sur la proposition de sous-amendement de Monsieur Alain Dépatie :

**POUR : 3                      CONTRE : 14                      ABSTENTION : 3**

**La proposition de scinder en 10 blocs est rejetée à la majorité.**

La présidente appelle alors le vote sur la proposition de scinder en 2 blocs de Madame Francine Chabot :

**POUR : 5                      CONTRE : 13                      ABSTENTION : 2**

**La proposition de scinder en 2 blocs est rejetée à la majorité.**

Le commissaire Jacques Séminaro demande ensuite le vote sur la proposition principale tel que présentée :

**POUR : 18                      CONTRE\* : 2                      ABSTENTION : 0**

**Adoptée à la majorité**

*\* Le commissaire Alain Dépatie demande à ce que son vote CONTRE soit consigné.*

**CONTRATS DE TRANSPORT ANNÉES 2007-2008 ET SUIVANTES –  
OCTROI DES CONTRATS**

116-CC-2006-2007

**Contrat numéro 10**

**CONSIDÉRANT** les négociations de gré à gré;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de travail du Conseil des commissaires;

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

15

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2007

**IL EST PROPOSÉ** par Madame Denise Girard :

**QUE** le contrat numéro 10 soit conclu pour une période de cinq ans entre la Commission scolaire Marie-Victorin et l'entreprise de transport 9098-2167 Québec inc. (Transco);

**QUE** ledit contrat soit pour le nombre de véhicules, kilomètres et prix apparaissant au contrat en tenant compte de l'ajout suivant à l'annexe C, art. 13 :

- S'assurer que les élèves ne soient pas exposés à du contenu grossier, obscène, discriminatoire ou religieux découlant de quelque média que ce soit.

**ET QUE** la présidente et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin ledit contrat de transport.

**Adoptée à l'unanimité**

117-CC-2006-2007

**Contrat numéro 20**

**CONSIDÉRANT** les négociations de gré à gré ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de travail du Conseil des commissaires ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Denise Girard :

**QUE** le contrat numéro 20 soit conclu pour une période de cinq ans entre la Commission scolaire Marie-Victorin et l'entreprise de transport 2422-3026 Québec inc. (Veolia) ;

**QUE** ledit contrat soit pour le nombre de véhicules, kilomètres et prix apparaissant au contrat en tenant compte de la modification à l'annexe B (total de 58 véhicules au lieu de 36);

**ET QUE** la présidente et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin ledit contrat de transport.

**Adoptée à l'unanimité**

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

16

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2007

118-CC-2006-2007

**Contrat numéro 30**

**CONSIDÉRANT** les négociations de gré à gré ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de travail du Conseil des commissaires ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Denise Girard :

**QUE** le contrat numéro 30 soit conclu pour une période de cinq ans entre la Commission scolaire Marie-Victorin et l'entreprise de transport 2172-0677 Québec inc. (Veolia) ;

**QUE** ledit contrat soit pour le nombre de véhicules et prix apparaissant au contrat ;

**ET QUE** la présidente et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin ledit contrat de transport.

**Adoptée à l'unanimité**

119-CC-2006-2007

**Contrat numéro 40**

**CONSIDÉRANT** les négociations de gré à gré ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de travail du Conseil des commissaires ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Denise Girard :

**QUE** le contrat numéro 40 soit conclu pour une période de trois ans entre la Commission scolaire Marie-Victorin et l'entreprise de transport Autobus Chambly (1980) inc. ;

**QUE** ledit contrat soit pour le nombre de véhicules, kilomètres et prix apparaissant au contrat ;

**ET QUE** la présidente et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin ledit contrat de transport.

**Adoptée à l'unanimité**



Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

17

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2007

120-CC-2006-2007

**Contrat numéro 50**

**CONSIDÉRANT** les négociations de gré à gré ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de travail du Conseil des commissaires ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Denise Girard :

**QUE** le contrat numéro 50 soit conclu pour une période d'un an entre la Commission scolaire Marie-Victorin et l'entreprise de transport Autobus Scolaires G & N inc.;

**QUE** ledit contrat soit pour le nombre de véhicules, kilomètres et prix apparaissant au contrat ;

**ET QUE** la présidente et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin ledit contrat de transport.

**Adoptée à l'unanimité**

121-CC-2006-2007

**Contrat numéro 60**

**CONSIDÉRANT** les négociations de gré à gré ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de travail du Conseil des commissaires ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Denise Girard :

**QUE** le contrat numéro 60 soit conclu pour une période de cinq ans entre la Commission scolaire Marie-Victorin et l'entreprise de transport 2172-0677 Québec inc. (Veolia) ;

**QUE** ledit contrat soit pour le nombre de véhicules, kilomètres et prix apparaissant au contrat ;

**ET QUE** la présidente et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin ledit contrat de transport.

**Adoptée à l'unanimité**

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

18

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2007

122-CC-2006-2007

**Contrat numéro 70**

**CONSIDÉRANT** les négociations de gré à gré ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de travail du Conseil des commissaires ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Denise Girard:

**QUE** le contrat numéro 70 soit conclu pour une période de cinq ans entre la Commission scolaire Marie-Victorin et l'entreprise de transport 2172-0677 Québec inc. (Veolia) ;

**QUE** ledit contrat soit pour le nombre de véhicules, kilomètres et prix apparaissant au contrat ;

**ET QUE** la présidente et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin ledit contrat de transport.

**Adoptée à l'unanimité**

123-CC-2006-2007

**Contrat numéro 80**

**CONSIDÉRANT** les négociations de gré à gré ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de travail du Conseil des commissaires ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Denise Girard :

**QUE** le contrat numéro 80 soit conclu pour une période de cinq ans entre la Commission scolaire Marie-Victorin et l'entreprise de transport Les Autobus Baillargeon (1976) Itée;

**QUE** ledit contrat soit pour le nombre de véhicules, kilomètres et prix apparaissant au contrat ;

**ET QUE** la présidente et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin ledit contrat de transport.

**Adoptée à l'unanimité**

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

19

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2007

124-CC-2006-2007

**Contrat numéro 90**

**CONSIDÉRANT** les négociations de gré à gré ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de travail du Conseil des commissaires ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Denise Girard :

**QUE** le contrat numéro 90 soit conclu pour une période de cinq ans entre la Commission scolaire Marie-Victorin et l'entreprise de transport Limocar Roussillon inc. ;

**QUE** ledit contrat soit pour le nombre de véhicules, kilomètres et prix apparaissant au contrat ;

**ET QUE** la présidente et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin ledit contrat de transport.

**Adoptée à l'unanimité**

125-CC-2006-2007

**Contrat numéro 01**

**CONSIDÉRANT** les négociations de gré à gré ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de travail du Conseil des commissaires ;

**IL EST PROPOSÉ** par Madame Denise Girard :

**QUE** le contrat numéro 01 soit conclu pour une période de 2 ans entre la Commission scolaire Marie-Victorin et l'entreprise de transport Scovan inc. ;

**QUE** ledit contrat soit selon la tarification apparaissant à l'annexe C pour chaque fourgonnette, selon la clientèle à transporter ;

**ET QUE** la présidente et le directeur général soient autoriser à signer pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin ledit contrat de transport.

**Adoptée à l'unanimité**

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

20

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2007

126-CC-2006-2007

**ENTENTE DE TRANSPORT SCOLAIRE AVEC LA COMMUNAUTÉ  
HELLÉNIQUE DE MONTRÉAL POUR LES ÉLÈVES FRÉQUENTANT  
L'ÉCOLE SOCRATES IV**

**CONSIDÉRANT** que la convention en vertu du régime des institutions associées entre la Commission scolaire Marie-Victorin et la Communauté hellénique de Montréal prendra fin le 30 juin 2007;

**CONSIDÉRANT** que les véhicules affectés au transport scolaires des élèves sont également utilisés par la Commission scolaire pour les élèves fréquentant ses écoles;

**CONSIDÉRANT** la résolution #51-CC-2006-2007;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Denise Girard :

**QUE** la Commission scolaire Marie-Victorin accepte de transporter, pour l'année scolaire 2007-2008, les élèves de la Communauté hellénique de Montréal fréquentant l'école Socrates IV;

**QUE** la Communauté hellénique de Montréal défraie à la Commission scolaire Marie-Victorin un montant de 161,50 \$ par élève transporté en autobus ou en berlines pour couvrir les frais administratifs reliés à l'organisation du transport scolaire;

**QUE** la Communauté hellénique de Montréal défraie à la Commission scolaire Marie-Victorin un montant de 39 331,50 \$ plus taxes pour couvrir les frais de partage des coûts avec la Commission scolaire Marie-Victorin pour l'utilisation de deux (2) autobus scolaires et d'un minibus;

**QUE** la Communauté hellénique de Montréal défraie entièrement les coûts de l'utilisation de berlines nécessaires au transport de certains élèves;

**QUE** toutes les sommes dues soient versées à la Commission scolaire Marie-Victorin au plus tard le 15 décembre 2007;

**QUE** la directrice du Service de l'organisation scolaire soit autorisée à signer l'entente de transport scolaire intervenue entre la Commission scolaire Marie-Victorin et la Communauté hellénique de Montréal.

**Adoptée à l'unanimité**

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

21

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2007

**ADOPTION DU BUDGET INITIAL 2007-2008 ET TAUX DE TAXATION**

**ATTENDU QUE** conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c. I-13.3), la Commission scolaire Marie-Victorin doit adopter et transmettre au ministre son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2007-2008 ;

**ATTENDU QUE** ce budget prévoit des revenus égaux aux dépenses ;

**ATTENDU QUE** l'évaluation uniformisée qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie au montant de 16 217 684 479 \$ en conformité avec la Loi et les règles budgétaires 2007-2008 ;

**ATTENDU QUE** le budget prévoit que le taux de taxe scolaire est fixé à 0,35 \$ du 100 \$ d'évaluation;

**ATTENDU QUE** ce taux respecte les limites prévues par la loi ;

**IL EST PROPOSÉ** par Madame Denise Girard :

**QUE** le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et que le taux de la taxe scolaire soit fixé à 0,35 \$.

**Proposition d'amendement**

Dans la suite de l'adoption du budget et de l'application des nouvelles règles selon les critères déterminés, Madame Thérèse Richard De Nitto propose la formation d'un comité du Conseil qui aura comme mandat d'étudier les impacts de la clientèle multiethnique dans certains milieux et de produire un rapport en janvier 2008 avec, s'il y a lieu, un effet rétroactif d'allocations pour les écoles concernées.

**Proposition de sous-amendement**

Madame Denise Girard suggère de remplacer le terme « certains milieux » par « tous les milieux ».

Madame Thérèse Richard De Nitto accepte d'intégrer ce sous-amendement à son amendement.

La présidente appelle le vote sur l'amendement tel que sous-amendé :

**POUR : 12**

**CONTRE : 4**

**ABSTENTION : 4**

**La proposition d'amendement telle que sous-amendée est adoptée à la majorité.**

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

22

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2007

127-CC-2006-2007

**ADOPTION DU BUDGET INITIAL 2007-2008 ET TAUX DE TAXATION**

**ATTENDU QUE** conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c. I-13.3), la Commission scolaire Marie-Victorin doit adopter et transmettre au ministre son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2007-2008 ;

**ATTENDU QUE** ce budget prévoit des revenus égaux aux dépenses ;

**ATTENDU QUE** l'évaluation uniformisée qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie au montant de 16 217 684 479 \$ en conformité avec la Loi et les règles budgétaires 2007-2008 ;

**ATTENDU QUE** le budget prévoit que le taux de taxe scolaire est fixé à 0,35 \$ du 100 \$ d'évaluation;

**ATTENDU QUE** ce taux respecte les limites prévues par la loi ;

**IL EST PROPOSÉ** par Madame Denise Girard :

**QUE** le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et que le taux de la taxe scolaire soit fixé à 0,35 \$.

**QUE** soit formé un comité du Conseil qui aura comme mandat d'étudier les impacts de la clientèle multiethnique dans tous les milieux et de produire un rapport en janvier 2008 avec, s'il y a lieu, un effet rétroactif d'allocations pour les écoles concernées.

Madame Colette Larose demande le vote sur la proposition principale telle qu'amendée.

**POUR : 13**

**CONTRE : 6**

**ABSTENTION : 1**

**Adoptée à la majorité**

128-CC-2006-2007

**APPROBATION DU BUDGET INITIAL 2007-2008 DES ÉTABLISSEMENTS**

**CONSIDÉRANT** que la Commission scolaire Marie-Victorin doit approuver les budgets des établissements conformément à l'article 276 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

**CONSIDÉRANT** que les établissements, dont le nom apparaît dans le document déposé, ont présenté leur répartition budgétaire conformément aux instructions émises et que celle-ci a fait l'objet de résolution d'acceptation des conseils d'établissements respectifs ;

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

23

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2007

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Normand G. Gravel :

**QUE** la Commission approuve les budgets des établissements dont le nom apparaît dans le document déposé.

Madame Colette Larose demande le vote :

**POUR : 16                      CONTRE : 2                      ABSTENTION : 2**

**Adoptée à la majorité**

129-CC-2006-2007

**AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE DÉPENSES DES  
ÉTABLISSEMENTS**

**CONSIDÉRANT** que la Commission scolaire Marie-Victorin peut autoriser un établissement à engager des dépenses lorsque celui-ci n'a pas soumis sa répartition budgétaire conformément à l'article 276 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

**CONSIDÉRANT** que les établissements dont le nom apparaît à la liste déposée n'ont pas présenté leur répartition budgétaire conformément aux instructions émises ;

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Normand G. Gravel :

**QUE** la Commission autorise les établissements, dont le nom apparaît à la liste déposée, d'engager des dépenses ne dépassant pas 75% du budget accordé par la Commission, entendu que ceux-ci fourniront leur répartition budgétaire.

Monsieur Jean Létourneau demande le vote :

**POUR : 15                      CONTRE : 0                      ABSENCE : 5**

**Adoptée à la majorité**

130-CC-2006-2007

**APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ DES ÉTABLISSEMENTS 2006-2007**

**CONSIDÉRANT** que la Commission scolaire Marie-Victorin doit approuver les budgets des établissements conformément à l'article 276 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

**CONSIDÉRANT** que l'établissement, dont le nom apparaît dans le document déposé a présenté sa répartition budgétaire conformément aux instructions émises et que celle-ci a fait l'objet de résolution d'acceptation du conseil d'établissement;

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

24

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2007

**IL EST PROPOSÉ** par Madame Francine Chabot :

**QUE** la Commission approuve le budget de l'établissement dont le nom apparaît dans le document déposé.

**Adoptée à l'unanimité**

131-CC-2006-2007

**APPROBATION DES PLANS DE REDRESSEMENT 2006-2007**

**CONSIDÉRANT** que l'établissement apparaissant sur la liste déposée est visé par l'annexe des mesures de résorption des déficits et d'utilisation des surplus (annexe L) des règles d'allocations budgétaires 2006-2007 ;

**CONSIDÉRANT** que le Service des ressources financières et de l'approvisionnement en a vérifié la conformité ;

**IL EST PROPOSÉ** par Madame Francine Chabot :

**QUE** le plan de redressement accepté par le Conseil d'établissement apparaissant sur la liste déposée soit approuvé par le Conseil des commissaires.

**Adoptée à l'unanimité**

132-CC-2006-2007

**RÉPARTITION DU SOLDE BUDGÉTAIRE DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME**

**CONSIDÉRANT QUE** l'école Notre-Dame fermera le 30 juin 2007 ;

**CONSIDÉRANT QU'**une partie de sa clientèle sera transférée à l'école secondaire Mgr A.-M. Parent;

**CONSIDÉRANT QUE** l'autre partie de sa clientèle sera transférée à l'École régionale du Vent-Nouveau;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Denise Girard :

**QUE** le surplus cumulé de l'école Notre-Dame au 30 juin 2007 soit réparti au prorata de la clientèle transférée dans ces deux établissements.

**Adoptée à l'unanimité**



Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

25

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2007

133-CC-2006-2007

**LISTE DES PCP FINANCÉS PAR LA MESURE « MAINTIEN DES  
BÂTIMENTS » DU MELS**

**CONSIDÉRANT** que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport demande à la Commission scolaire de lui faire parvenir la liste des projets à être financés par le mesure 50690 « Maintien es bâtiments » pour l'année 2007-2008 ;

**CONSIDÉRANT** que la Commission scolaire doit soumettre des projets totalisant deux fois et demie son enveloppe budgétaire d'investissements en AMT ;

**CONSIDÉRANT** que la date limite est fixée au 29 juin 2007 ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de travail du Conseil des commissaires à la réunion du 26 juin 2007 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Normand G. Gravel :

**QUE** la Commission scolaire accepte la liste déposée des projets à caractère physique financés par le MÉLS dans le cadre de la mesure 50690 « Maintien des bâtiments »

**Adoptée à l'unanimité**

134-CC-2006-2007

**POLITIQUE D'ENCADREMENT SUR LES FRAIS CHARGÉS AUX ÉLÈVES  
EN FORMATION PROFESSIONNELLE ET À L'ÉDUCATION DES  
ADULTES**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil des commissaires a adopté une Politique d'encadrement sur les frais chargés aux parents, à la séance du 28 mars 2006, applicable aux écoles primaires et secondaires;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil des commissaires souhaite également adopter une politique applicable aux élèves en formation professionnelle et à l'éducation des adultes;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil des commissaires souhaite maintenir au plus bas coût possible les frais chargés aux élèves en formation professionnelle et à l'éducation des adultes;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission scolaire Marie-Victorin a procédé à une consultation auprès des instances concernées sur le projet de Politique d'encadrement sur les frais chargés aux élèves en formation professionnelle et à l'éducation des adultes;

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

26

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2007

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Suzanne Gagnon-Poulin:

**QUE** la Politique d'encadrement sur les frais chargés aux élèves en formation professionnelle et à l'éducation des adultes déposée en annexe soit adoptée;

**QUE** cette Politique s'applique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, à l'exception de l'utilisation des terrains de stationnement qui sera gratuite dès le 1<sup>er</sup> juillet 2007.

**Adoptée à l'unanimité**

135-CC-2006-2007

**ENTENTE DE PARTENARIAT ENTRE LE COLLÈGE TYARK ET LA  
COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN**

**CONSIDÉRANT QUE** la volonté de la Commission scolaire Marie-Victorin et du Collège Tyark est de développer un partenariat pour offrir de la formation professionnelle à des étudiants internationaux;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Jean-Claude Rousseau:

**QUE** la Commission scolaire Marie-Victorin approuve le projet d'entente entre la Commission scolaire Marie-Victorin et le Collège Tyark, tel que déposé.

**Adoptée à l'unanimité**

136-CC-2006-2007

**RENOUVELLEMENT D'ENTENTE DE SERVICE EN FORMATION  
PROFESSIONNELLE ENTRE LA COMMISSION SCOLAIRE DES TROIS-  
LACS ET LA COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN**

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission scolaire des Trois-Lacs veut offrir le programme « Usinage sur machines-outils à commande numérique (5224) » et qu'elle a les installations nécessaires;

**CONSIDÉRANT QUE** le modèle d'entente est celui utilisé dans d'autres commissions scolaires;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Normand G. Gravel:

**QUE** la Commission scolaire Marie-Victorin approuve le projet de renouvellement d'entente entre la Commission scolaire des Trois-Lacs et la Commission scolaire Marie-Victorin en annexe à cette résolution;

**QUE** le directeur général soit autorisé à signer cette entente.

**Adoptée à l'unanimité**

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

27

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2007

137-CC-2006-2007

**RENOUVELLEMENT D'ENTENTE DE SERVICE EN FORMATION  
PROFESSIONNELLE ENTRE LA COMMISSION SCOLAIRE MARIE-  
VICTORIN ET LA COMMISSION SCOLAIRE RIVERSIDE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission scolaire Riverside a déjà signé une entente cadre avec la Commission scolaire Marie-Victorin;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission scolaire Riverside veut offrir à sa clientèle le programme « Masonry : Bricklaying (5803) »;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission scolaire Riverside est autorisée à la carte pour offrir ce programme;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif de gestion du Pavillon des métiers et occupations de l'industrie de la construction du Centre de formation professionnelle Pierre-Dupuy a été consulté et a donné un avis favorable;

**CONSIDÉRANT QUE** le modèle d'entente est celui utilisé dans d'autres commissions scolaires;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Suzanne Gagnon-Poulin:

**QUE** la Commission scolaire Marie-Victorin approuve le projet de renouvellement d'entente entre la Commission scolaire Marie-Victorin et la Commission scolaire Riverside en annexe à cette résolution;

**QUE** le directeur général soit autorisé à signer cette entente.

**Adoptée à l'unanimité**

138-CC-2006-2007

**RENOUVELLEMENT DE BAIL ENTRE 9147-0596 QUÉBEC INC. ET LA  
COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN**

**CONSIDÉRANT** le manque de locaux au Centre de formation professionnelle Pierre-Dupuy;

**CONSIDÉRANT QUE** la location d'immeuble permettra d'augmenter la capacité d'accueil dans les programmes de charpenterie-menuiserie et de briquetage;

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre de formation professionnelle Pierre-Dupuy, en lien avec la planification stratégique, pourrait ainsi augmenter sa clientèle;

**CONSIDÉRANT QU'**il s'agit d'un renouvellement de bail aux mêmes conditions;

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

28

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2007

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Francine Chabot :

**QUE** la Commission scolaire Marie-Victorin approuve le renouvellement de bail entre la Commission scolaire Marie-Victorin et 9147-0596 Québec inc.;

**QUE** M. Denis Roy, directeur général soit autorisé à signer le contrat de renouvellement.

**Adoptée à l'unanimité**

**AUTRES POINTS**

Un commissaire a pris la parole.

**QUESTIONS ORALES DU PUBLIC**

La présidente invite les personnes présentes dans le public à prendre la parole. Aucune personne n'a pris la parole.

**PAROLES AUX COMMISSAIRES**

Quatre commissaires ont pris la parole.

**PAROLES AUX COMMISSAIRES REPRÉSENTANT LES PARENTS**

Les commissaires représentant les parents ont pris la parole.

**AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

La séance prend fin à 22 h 45.

---

Présidente

---

Secrétaire générale